

Document n° 2 à envoyer par recommandé et sous enveloppe fermée à :

**Fonctionnaire Délégué de la
Région de Bruxelles-Capitale**
Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Mont des Arts 10-13
1000 Bruxelles

A compléter et renvoyer au moins 8 jours avant d'entamer les actes ou travaux.

Le non-respect de cette obligation d'avertissement constitue une infraction (art. 300, 4° du CoBAT)

Concerne le permis référencé : ____ / ____ = ____ / ____

relatif au bien sis :

délivré en date du : __ / __ / ____

par le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Commune de Schaerbeek

Conformément à l'article 194/2 du Code bruxellois de l'Aménagement du Territoire (CoBAT),
je soussigné/e :

**titulaire du permis, informe le Collège des Bourgmestre et Echevins et le
Fonctionnaire Délégué que :**

1. les actes ou travaux commenceront en date du :

2. l'avis indiquant la délivrance du permis a été/sera affiché en date du :

L'entrepreneur / responsable du chantier est :

Prénom :

Nom :

Rue :

N° :

Code postal :

Localité :

N° de téléphone :

(signature du titulaire du permis et date)